Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260519-2026_05_03-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 12/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, JACQ David, KERHARDY Jean-Philippe, LAPORTE Damien, LE BARS Jeanine, LE GAL Virginie, LE GALL Ghislaine, LE JEAN Catherine, LE VAILLANT Ludovic, PEPION Stéphane, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absente : LECOEUR Isabelle,

Secrétaire de séance : BRIATTE Audrey

DELIBERATION

2026-05-03

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES ZW N°51 et N°53 CONSTITUANT LE CHEMIN PRIVE DE LA TOUCHE HELLO

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2121-29,
Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2241-1 modifié par l'ordonnance N°2006-460 du 21 avril 2006 art.3 VII,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le plan cadastral annexé en pièce jointe,
Considérant l'accord des propriétaires des parcelles, cadastrées ZW N°51 53 qui constituent le chemin privé de la Touche Hello pour desservir l'ensemble des maisons situées le long, pour vendre à la Commune pour un montant de 1€ symbolique, hors frais,
Considérant que la Commune a identifié la nécessité d'acquérir ces parcelles privées afin de maintenir le chemin privé qui dessert à ce jour 5 habitations,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

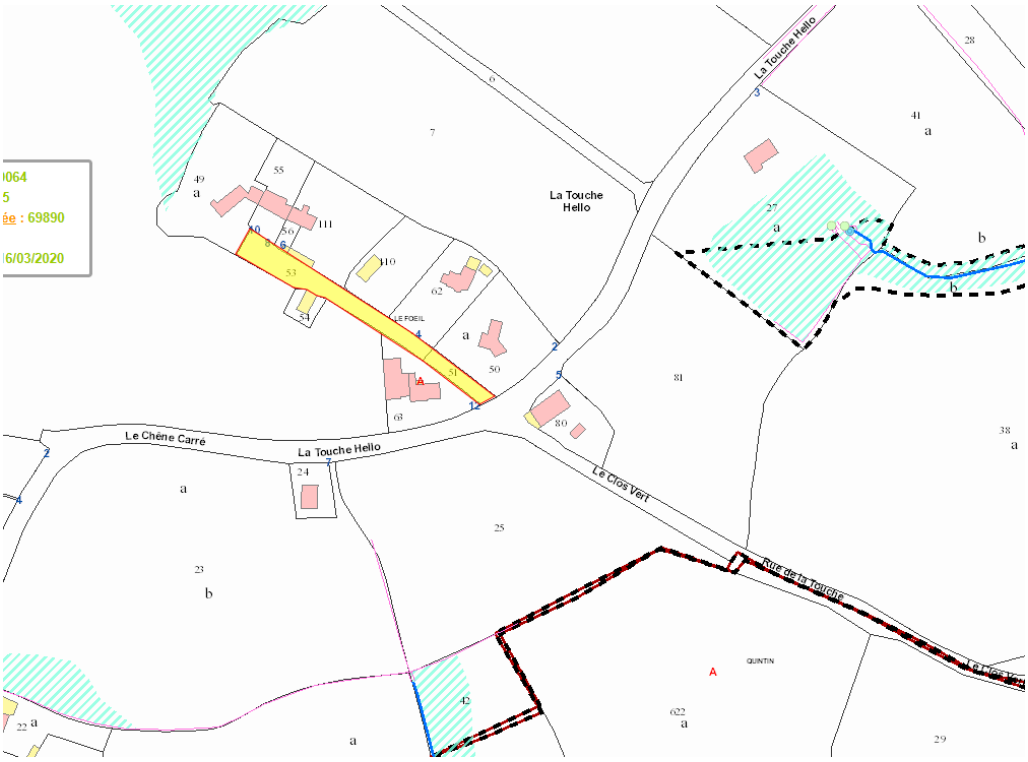
LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 14 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260519-2026_05_03-DE

APPROUVE les acquisitions suivantes :

- Parcelles cadastrées ZW N°51 et 53 d'une surface d'environ 1563m² située au lieu-dit « La Touche Hello », propriétés en indivision de M. HILLION, M. HENAFF et Mme DANIEL, M. GRATIOLLET et Mme PERIGOIS, au prix de 1€ symbolique, hors frais,



CHARGE l'Office Notarial Cortyl/FLAGEUL, notaires à Quintin, de la rédaction de l'acte foncier,

DISPENSE M. Le Maire, par application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits pour les acquisitions amiables dont le montant n'excède pas 7 700€,

PRECISE que les frais de bornage et les frais de rédaction d'acte – droits de publicité foncière seront à la charge de la Commune,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération,

INDIQUE que la dépense en résultant est inscrite au budget communal 2026 sous l'opération N°10024 Acquisition Foncière.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
PRIDO Pascal

La Secrétaire
BRIATTE Audrey